

2023/08



DECISION DU MAIRE N°2023 - DEC-2023_08

Objet : Marché d'étude pour la désimperméabilisation des cours d'école du Groupe scolaire des Coureilles – 2023-01

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22,

Vu la Délibération du Conseil Municipal du 30 août 2022 portant délégation du Conseil Municipal à Madame le Maire notamment de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu la délibération n°2023-13 du Conseil municipal du 28 février 2023 approuvant le budget primitif pour 2023 ;

Vu le code de la commande publique ;

Considérant la nécessité de répondre au besoin de la collectivité ;

Considérant la procédure de passation passée sous forme d'une procédure adaptée ouverte publiée en date du 10/05/2023 sur le profil acheteur achat public, la date de remise des offres étant le 02/06/2023 ;

Considérant que 3 entreprises ont répondu dans les délais impartis ;

Considérant qu'après l'analyse des offres, un candidat a été retenu ;

Au vu des motifs susmentionnés, le Maire :

DECIDE :

Article 1 : d'attribuer le marché 2023-01 au candidat suivant :

ECR Environnement
2 rue André Ampère
56260 LARMOR PLAGE

AR Prefecture

017-211702741-20230622-DEC_2023_08-AR
Reçu le 22/06/2023

VILLE DE PÉRIGNY

Décision du Maire

2023/08



Le montant du marché est de 21 135.00€ HT pour les 3 missions.

Article 2 : de communiquer cette décision lors du prochain conseil municipal, conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des collectivités Territoriales.

Madame le Maire
Marie LIGONNIERE



Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Madame le Maire soussignée certifie que cet acte a été publié sur le site internet de la Mairie le : 22 06 2023